

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ
--
ARRÊTÉ
du 13 décembre 2024
Engageant la modification simplifiée n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol
N° 26014

Le Président de Limoges Métropole

Visé le code général des collectivités territoriales : L.152-1 et suivants et R.214-12 et suivants
Visé la délibération du Comité syndical du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation de l'agglomération de Limoges en date du 7 juillet 2023 approuvant le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
Visé la délibération du conseil municipal de Panazol en date du 25 janvier 2024 approuvant la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Panazol
Visé la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 21 octobre 2023 définissant les modalités de mise à disposition du public lors de procédures de modification simplifiée
Visé le courrier de M. le Président de Limoges Métropole en date du 23 janvier 2022 interrogeant les maires des communes membres de Limoges Métropole sur l'existence d'un recensement des bâtiments susceptibles de changer de destination dans leurs documents d'urbanisme

CONSIDÉRANT la volonté d'identifier de nouveaux bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination dans les zones agricoles et naturelles du document graphique du PLU
CONSIDÉRANT l'existence d'une telle identification pour répondre à ces dans les communes et villages du territoire d'autor leur quartier et de faire contre la progression de la machine agricole
CONSIDÉRANT que cette évolution est soumise à la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme conformément aux dispositions des articles L.152-43 et suivants du code de l'urbanisme
CONSIDÉRANT que la procédure de modification simplifiée est engagée à l'initiative du Président de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. La modification simplifiée n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol est engagée conformément à l'article L.152-43 du code de l'urbanisme

ARTICLE 2. La modification simplifiée a pour objet de modifier le règlement écrit et le règlement graphique afin de permettre le changement de destination des bâtiments identifiés en zones agricoles et naturelles en d'identifier de nouveaux bâtiments, conformément à l'article L.152-12 du code de l'urbanisme

ARTICLE 3. Le dossier sera transmis à la Préfecture régionale d'autorité environnementale (PRÉF) pour son avis conforme, notifié dans le cadre de l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable prévue à l'article R.214-12 du code de l'urbanisme afin de déterminer si la procédure doit être soumise à modification environnementale

ARRÊTÉ

Arrêté engageant la modification simplifiée n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol

1 DOCUMENT - Publié le 13 Décembre 2024



26014.pdf
(.pdf, 294,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**